



DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

SAISON 2020-2021 - Relevé de décision

Compte rendu de la réunion téléphonique du 22 juin 2021

Participants :

MM. DELPRAT Stéphane (Président), ANTONIO Frédéric, UNGRIA Michel.

Application de la décision du COMEX de la FFF parue dans son PV du 6 mai 2021

Etant donné que le club de LABRESPY ASC avait inscrit Monsieur FOSSAT Kentin pour la FIA (Formation Initiale en Arbitrage) prévue en octobre/novembre 2020, mais que celle – ci n'a pu se tenir en raison de la crise sanitaire, la Commission dit que le club de LABRESPY ASC est en situation régulière pour la saison 2020/2021.

Il appartiendra au candidat arbitre de suivre une FIA avant le 31/03/2022 sous peine que le club de LABRESPY ASC se retrouve en infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage au même niveau d'infraction que durant la saison 2019/2020.

Les présentes décisions, figurant dans l'ensemble de ce Procès-Verbal, sont susceptibles d'appel (conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission d'Appel du District du Tarn de Football dans les conditions de forme et de délai prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

LES PRESENTES DECISIONS SONT PUBLIES SOUS RESERVE DE VALIDATION LORS DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE DIRECTEUR.

Le Secrétaire de séance
Frédéric ANTONIO

Le Président
Stéphane DELPRAT